



VILLE DE MONT DE MARSAN

Délibération du Conseil Municipal du 06 janvier 2026

N° DEL2026/01-0016

L'an deux mille vingt-six le six janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Mont de Marsan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Charles DAYOT, Maire.

Date de la convocation : mardi 30 décembre 2025

Présents :

Charles DAYOT, Marie-Christine BOURDIEU, Farid HEBA, Christophe HOURCADE, Marie-Christine HARAMBAT, Philippe EYRAUD, Jean-Marie BATBY, Claudie BREQUE, Jean-Jacques GOURDON, Éliane DARTEYRON, Chantal PLANCHENAU, Jeanine LAMAISSON, Bruno ROUFFIAT, Marie-Pierre GAZO, Hervé BAYARD, Nathalie GARCIA, Delphine LEBLANC, Marina BANCON, Mathieu ARA, Pierre MERLET-BONNAN, Mathis CAPDEVILLE, Alain BACHE, Françoise LATRABE, Frédéric DUTIN, Jean-Noël CAPDEVILLE, Bruno MINDE, Valérie BONNEMAISON

Excusés avec procuration :

Gilles CHAUVIN a donné pouvoir à Marie-Christine HARAMBAT ; Philippe DE MARNIX a donné pouvoir à Claudie BREQUE ; Geneviève DARRIEUSSECQ a donné pouvoir à Mathieu ARA ; Hicham LAMSIKA a donné pouvoir à Marina BANCON ; Céline PIOT a donné pouvoir à Alain BACHE

Absentes :

Nathalie GASS, Pascale HAURIE, Catherine PICQUET

Secrétaire de séance : Claudie BREQUE, Conseillère Municipale

Nombre de membres en exercice	35
<u>Présents</u>	<u>27</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>5</u>
<u>Votants</u>	<u>32</u>



INSCRIPTION A L'INVENTAIRE REGLEMENTAIRE DU MUSEE DESPIAU-WLERICK DE DEUX OEUVRES D'ALFRED MARZOLFF.

Rapporteur : Claudie BREQUE

Le musée Despiau-Wlérick a l'opportunité de pouvoir compléter sa collection de sculptures figuratives avec deux esquisses du sculpteur alsacien Alfred Marzolff (1867-1936), que sa petite nièce Lore Valéry souhaitait donner depuis plusieurs années pour témoigner de la production de l'artiste au musée de Mont de Marsan. Présidente historique de l'Atelier de créativité, elle a toujours témoigné un intérêt marqué pour la sculpture et notamment le modelage en animant des ateliers de pratiques artistiques. Ce don est réalisé par l'intermédiaire de ses deux filles.

Né en 1867 à Strasbourg, Marzolff est sculpteur et professeur à l'Ecole des Arts décoratifs de la Ville. Influencé par Rodin, il se forme en Allemagne auprès des sculpteurs Wilhem von Rümman et Adolf von Hildebrand. Il se fait connaître avec un Archer en 1893 à Paris au Salon des Artistes Français. Dans sa carrière, il réalisera plusieurs monuments publics à Strasbourg et en Alsace, mais aussi des portraits en bustes et en médaillons. Il développe également une production de petites sculptures et objets décoratifs en céramique. L'artiste est associé au développement de l'Art nouveau en Alsace. Après la guerre, il réalise plusieurs monuments aux morts. Il prend également une part active à la défense de la culture alsacienne. Il meurt en 1936. Les deux esquisses données au musée constituent un témoignage significatif de la production de l'artiste.

Afin d'enrichir les collections du musée Despiau-Wlérick, il est proposé d'inscrire ces deux œuvres à l'inventaire réglementaire du musée :

- **Alfred Marzolff (1867-1936)**, *Pietà*, esquisse en terre cuite ;
- **Alfred Marzolff (1867-1936)**, *La chevauchée de la Gloire*, esquisse pour la première version du Monument à la Marseillaise de Strasbourg (1909), plâtre patiné.

Vu le Code du Patrimoine, et notamment ses articles L.451-2 et D.451-16,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision n°2025/07-0159 de Monsieur le Maire de Mont de Marsan acceptant le don de Madame Lore Valéry,

Vu l'avis de la commission « culture, animation, vie associative, patrimoine, traditions locales »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Adopté à l'unanimité,

DECIDE DE,



Article 1 - AUTORISER l'inscription de ces deux œuvres à l'inventaire du musée Despiau-Wlérick, après avis favorable de la Commission Scientifique Régionale Acquisitions des musées de France Nouvelle-Aquitaine,

Article 2 – AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant à signer toute pièce ou tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Charles DAYOT
Maire de Mont de Marsan

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département ».